

COMMUNE DE CHAMPTERCIER

Département :

Alpes de Haute-Provence

Arrondissement :

DIGNE LES BAINS

Canton :

DIGNE OUEST

DELIBERATION N° DE_2024_031

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 08 octobre 2024

Nombre

de Conseillers en exercice 12

de Présents 11

de Votants 12

L'an deux mille vingt-quatre et le huit octobre à 19 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de CHAMPTERCIER étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Antoine ARENA.

OBJET :

Embellissement du centre ancien dans le cadre des travaux d'enfouissement des réseaux secs et humides : demande de subvention FODAC

Etaient présents : ARENA Antoine, ESMIOL-PAUL Bénédicte, BARDET Michel, HAMOT Christine, MARTIN Jean-Marie, ROUSSELET Jean-Louis, MEYNIER Cyrille, VILLARON Bruno, TEULER Pierre, HEYNDRIKX Kris, GASSEND Christian

Absents :

Excusés :

Procuration de : GORSKI Marc par BARDET Michel

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du CGCT, à la désignation d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil ;

Monsieur Michel BARDET, a été désigné(e) pour remplir cette fonction qu'il(elle) a acceptée.

NOTA - Le Maire certifie que la convocation du conseil municipal avait été faite le 04/10/2024

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'un projet d'enfouissement des réseaux secs et humides dans le centre ancien du village a été initié il y a plusieurs années et nécessitait une coordination avec Provence Alpes Agglomération qui est maître d'ouvrage des réseaux humides.

Un avant-projet détaillé a été réalisé par le bureau d'étude Hydrétudes et a permis d'établir la clé de répartition sera appliquée pour les frais communs tels que la pré-étude, la maîtrise d'œuvre, les frais de bornages etc.. La réfection des réseaux humides restera à la charge de Provence Alpes Agglomération et les réseaux secs ainsi que les revêtements de surface seront à la charge de la commune

Les travaux sont prévus pour 2025.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la commune a déjà obtenu une subvention de l'Etat au titre de la DETR 2024 et sollicite aide auprès Département des Alpes de haute-Provence au titre du FODAC selon le plan de financement suivant :

MONTANT DES TRAVAUX

(H.T.) :

| Détail opérations | Montant HT |
|------------------------|------------------------------------|
| | (hors dépenses imprévues et aléas) |
| Aménagement de surface | 329 064.70 € |
| TOTAL HT | 329 064.70 € |

Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 18/10/2024
004-210400479-20241008-DE_2024_031-DE

FINANCEMENT :

| | | |
|-------------------|---------|---------------------|
| DETR 2024 | Montant | 192 500 € |
| | Taux | 58% |
| FODAC 2024 | Montant | 10 894 € |
| | Taux | 4% |
| AUTOFINANCEMENT | Montant | 125 670.70 € |
| | Taux | 38% |
| TOTAL H.T. | | 329 064.70 € |

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Décide de solliciter une subvention FODAC 2024 auprès de Département des Alpes de Haute Provence pour un montant de 10 894 €.
- Charge Monsieur le Maire de signer toutes les pièces relatives à cette décision.

POUR : 12**ABSTENTION : 0****CONTRE : 0**

Fait et délibéré les jours, mois an que dessus

Le Maire

Antoine ARENA

Secrétaire de séance

Michel BARDET



A handwritten signature in black ink, appearing to read 'M. Bardet', written over a horizontal line.

| |
|--|
| AGEDI Dépôt Préfecture de Digne les Bains |
| Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 18/10/2024 004-210400479-20241008-DE_2024_031-DE |